

COMBATTRE OU NEGOCIER

Le rachat des forteresses pendant la guerre de Cent Ans

Dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, l'occupation de nombreuses forteresses par les forces anglaises et/ou par les routiers, bandes armées à l'aveu du roi d'Angleterre ou sans aveu, va donner lieu à de nombreuses prises et reprises de places fortes. Prendre une forteresse n'est pas qu'une affaire d'armes. L'ouverture de la place se fait plus rarement par assaut de vive force, que par une négociation qui va prendre diverses formes.

La prise de la place

Il est rare que les places concernées soient prises au préalable par assaut. La majorité des cas montre que les assaillants se sont introduits dans les murs par la ruse.

A Clermont-en-Beauvaisis en 1358, à la Charité/Loire en 1363, ou à Montferrand en 1388, ce sont des « eschelleurs » qui rentrent dans la place, en escaladant les murs de nuit. Pour ces trois villes, c'est le fait de montagnards navarraïss ou béarnais rompus, semble-t-il, aux techniques d'escalade. Brioude est également prise de nuit par ruse, en 1363. (1)

A Belleperche en 1369, les assaillants pénètrent dans la place au petit matin, déguisés en marchands et portant des victuailles. Il profite aussi de l'absence du duc de Bourbon, alors dans l'armée du roi avec ses hommes en Picardie. La mère du duc y est faite prisonnière et le siège donnera lieu à une des plus belles épopées de la guerre de cent ans. A la Roche-Briant en 1375, c'est par « défaut de garde » que la place est prise, alors que le seigneur de la place est justement à quelques dizaines de kilomètres dans une armée qui reconquiert les places d'Auvergne.

A l'occasion, les Français usent des mêmes stratagèmes. Ainsi, lors de l'expédition de Charles VI contre le duc de Gueldre en 1388, une place est prise en Jülich par des valets allemands du duc de Bourbon, qui se sont fait passer pour gens du pays (2).

La conquête du pays alentour

Dès la place prise, les routiers affirment leur pouvoir sur la contrée. Ce sera la règle dans les années 1350-1370. La France s'est alors considérablement appauvrie après la grande peste de 1348, la défaite et la prise du roi Jean à Poitiers en 1356, le traité de Brétigny de 1360, qui prévoit d'énormes cessions territoriales aux Anglais et des indemnités de guerre qui vont achever de ruiner le pays.

Ainsi, à partir d'une place prise, une succession d'autres forteresses est occupée, créant des territoires importants où dominant un routier, ou une association de routiers qui reconnaissent l'un des leurs comme chef de la zone. C'est le cas par exemple de la famille

d'Albret qui – à partir de Sermur en Combraille - va créer une véritable seigneurie parallèle, d'abord sur le Limousin-est, puis en conquérant le Bourbonnais-ouest de 1355 à 1366. Seguin de Badefol, le « roi des compagnies » à partir de Brioude réunit plusieurs partis qui se reconnaissent de lui. De 1363 à 1366, il « règne » sur le Gévaudan, l'Auvergne, le Forez, le Velay, le Lyonnais, le Mâconnais et le sud de la Bourgogne. Louis de Navarre, à partir de La Charité-sur-Loire, tient en 1363-1365 l'Orléanais, le Nivernais, l'ouest de la Bourgogne et l'est du Bourbonnais. Ces territoires sont si bien respectés que, quand Bertucat d'Albret prend, à partir de l'Auvergne en 1364 la forteresse de Blot le Rocher, dépendant du Bourbonnais, il le fait en s'avouant de Seguin de Badefol et non pas du parti Albret.

Ces longues occupations donnent lieu à des habitudes locales de commerce. Archambault Meschin sollicitera des lettres de rémission, car il a commercé avec Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre, routier mais aussi officier du roi selon les époques (3). La dame de Boucheron en Limousin, sollicitera aussi des lettres, car des membres de sa famille étaient longtemps routiers et venaient alors chez elle, où ils ont « beu, mengé et couchié en son dit lieu de Boucheron » (4). En janvier 1365, un mois après la prise de Blot, les consuls de Riom s'opposent ainsi violemment à un sergent du duc de Berry et d'Auvergne, qui trouve normal de livrer du vin aux routiers qui viennent de prendre la place. Mais on est alors dans une période, où la résistance locale redresse la tête et on n'est plus aux arrangements passés (5). Il est vrai que l'occupation est parfois très longue. Ainsi dans les hauts pays du Massif Central, certaines places sont occupées sur une génération ! C'est le cas de la place de Carlat, qui est occupée de 1369 à 1391. Des amnisties générales sont alors faites pour tous les habitants par le roi Charles VI en 1391 et 1395 (6).

La résistance des autorités locales aux courses : les établies

Pour limiter les courses des routiers, on installe des postes avancés, qu'on appelle des établies. La forme de ces postes n'est pas connue. S'il faut envisager l'utilisation de structures existantes, forts ou bâtiments autres fortifiés pour l'occasion, il pourrait y avoir aussi des fortifications de terre et de bois, qu'on ne devrait pas forcément aujourd'hui attribuer à des périodes plus anciennes. Nous verrons que des camps fortifiés importants peuvent être construits en quelques jours.

Felletin dans le comté de la Marche est pris début 1356. On envoie des espions guetter leurs mouvements en avril. On a encore peu l'habitude de ces partis routiers et beaucoup d'hommes d'armes français se font prendre par imprudence. On arrête alors une « frontière » devant les ennemis, avec des garnisons réparties dans quelques places, pour les empêcher de se disperser vers l'est (7).

Sermur, en Combraille d'Auvergne, est pris par le bâtard d'Albret en novembre 1357. Le 6 novembre, le bailli d'Auvergne, Olivier de Laye, lui envoie des messagers pour connaître ses intentions. Un capitaine est dans le même temps nommé pour « garder la frontière de Sermur ». Des messagers sont envoyés en Bourbonnais, pays qui s'accorde pour envoyer aussi des hommes d'armes en Auvergne et aider à tenir la frontière. Le bâtard d'Albret n'a pas l'intention de bouger de la place, et on apprend en janvier 1357 qu'il a rassemblé une troupe importante pour courir en Auvergne. Le bailli lève alors une troupe de 500 à 600 glaives et des arbalétriers pour lui résister. Malgré tout, on finira par négocier (8).

Sainte-Sévère en Berry, prise vers le mois d'octobre 1370 est aussitôt entourée d'établies. On y empêche les routiers de chevaucher. Ils étaient hardis et se risquaient à aller jusqu'en Bourbonnais. Le duc de ce pays envoie de nombreux hommes d'armes pour bloquer les sorties de la place. Ils sont placés dans cinq lieux cités par la Chronique du Bon Duc Louis, dont un prieuré. Les autres places sont des villages existant toujours. Il n'est pas dit si

ces hommes sont en lieu fortifié. L'informateur de la chronique, Jean de Châteaumorand, alors jeune écuyer raconte d'ailleurs une excursion des routiers de Sainte-Sévère. Ils avaient chevauché de bois en bois, en catimini, jusqu'à Souvigny à plus de 100 km et faits des prisonniers. La troupe de Châteaumorand, allant d'une place à l'autre, les rencontra et les fit tous prisonniers (9).

Siège ou négociation

La place prise, on a éventuellement contacté l'occupant et sondé ses intentions et sa puissance. Peut-on lutter contre lui et surtout à quel coût ? Les hommes d'armes sont effectivement payés en fonction de leur service. Ce sont les impositions qui vont payer leurs gages. Le temps est évidemment comptable de cet argent. C'est en grande partie ce qui va déterminer la décision de siège ou de négociation.

Cette logique comptable, qui peut nous étonner, est parfois mise en défaut. La part parfois de l'exaspération des populations va obérer toute envie de négocier. La reprise des trois places de la Roche-sur-Allier, Beauvoir et Montéche par le duc de Bourbon, probablement vers 1368-69, est une question d'honneur. Les routiers de Beauvoir ont été particulièrement cruels en menaçant leurs prisonniers de les jeter dans une fosse enflammée qu'ils appelaient l'enfer. On ne négocia pas. La place prise, on les jeta dans leur enfer, sauf le chef dont on tira une forte rançon (10). A la Bruyère-l'Aubespain en Bourbonnais en 1369, on a un des derniers exemples des communes combattantes. Elles vont à l'assaut de vive force et prennent la place. La rage aussi est encore là forte et on fait des routiers de « grandes charbonnées ». Mais là aussi, il y a une question d'honneur. Ce sont les routiers qui ont fait prisonnière Isabelle de Valois, la très aimée duchesse douairière de Bourbon, qui quelques années avant cédait ses biens propres pour libérer les places du Bourbonnais. (11).

Patis et vides

Le terme de « pati » est employé lorsqu'un traité de vide de forteresse est conclu. La rançon peut concerner une place, la région occupée par les routiers et le chef dont ils se recommandent, elle peut aussi concerner une très vaste région et de nombreux chefs routiers.

Le duc Pierre 1^{er} de Bourbon négocie avec Arnaud d'Albret seigneur de Cusac un pati pour Felletin pris en avril 1356. En juillet, il souhaitait assiéger la place, mais les Etats d'Auvergne n'avaient pas voulu fournir l'argent de la guerre. Le danger paraissait alors trop lointain. Ils ne prendront conscience du risque que quelques mois plus tard. L'accord est fait avant septembre. Un compte des versements montre la variété des espèces circulant dans le royaume : 12 755 écus-vieux, 3651 florins, 3000 florins de Florence, 1664 écus de Jean, 322 écus de Philippe, 1260 moutons-or, 40 chaises-or et 12 royaux d'or vieux (quelques équivalences en gros et demi-gros sont données en marge). Le numéraire manque ensuite et en 1365, des sommes encore dues à Arnaud, sont versées sous forme de "*vint et ung mille escuz vieux, quatre détrerz, quatre coursers, quatre trotiers et quatre aquenée, pour cause de l'achast de la ville de Felletin*" (12).

Pour Sermur, nous conservons un des rares accords de vide, convenu avec Arnaud d'Albret, à Herment le 15 avril 1358. Il est convenu que la place sera rendue pour 3000 moutons-or. Des otages nobles seront laissés et seront emmenés dans la forteresse de Beaumont, prise autrefois par les routiers en Limousin, afin de garantir le paiement. Les routiers faits prisonniers par les gens du pays seront libérés. Les routiers promettent de payer dorénavant leurs vivres et de ne plus courir en divers lieux cités dans l'accord, tant en

Combraille que dans le bailliage d'Auvergne. La trace des derniers paiements est de mai 1359 et les otages sont toujours à Beaumont (13).

En Bourgogne, dont l'état de défense à l'époque est déplorable comparé à l'ensemble Bourbonnais-Auvergne qui résiste d'une façon cohérente pendant ces années là, un accord de vide de place du 1^{er} décembre 1359 est surprenant. Robert de Fiennes, connétable de France et 19 chevaliers bourguignons conviennent de la vide des forteresses de Regennes et la Mote-Chanlay, sur la rivière d'Yonne : pendant dix jours, les Anglais auront le droit de les piller, de les gêner et de les brûler ! (14). Une partie du paiement était-il ainsi pris en nature, pour un pays exsangue incapable de payer une vide ?

Bourbonnais et Auvergne, qui avaient la frontière des ennemis dès 1356 à l'ouest, l'ont aussi au nord-ouest en 1357-58 et au nord-est et à l'est en 1358-59. L'ensemble de ces deux pays, qui ont réuni heureusement leur défense forme encore un îlot de résistance en plein cœur du royaume. En 1360, l'invasion est difficile à contenir et de nombreuses places sont prises en Bourbonnais, par la famille d'Albret. Des dizaines de forteresses sont prises alors par cette famille et ses alliés.

Plusieurs documents parlent alors du « pati pour les forteresses du Bourbonnais ». C'est une des premiers traités généraux de vide de la période. C'est la duchesse douairière Isabelle de Valois qui le négocie en l'absence de son fils le duc Louis II, alors en Angleterre. On réunit les états du Bourbonnais. Nobles et églises paieront leur part et généralement en Bourbonnais sous Louis II se sera toujours le cas pour l'église et pour les nobles qui ne combattent pas. Un premier accord est signé en juillet 1360 pour la motte d'Epineuil. 8000 florins de Florence sont promis et des otages baillés pour assurer leur paiement. Une trêve est établie le temps de réunir la somme. Si les termes convenus ne sont pas honorés, la paix sera tenue encore 5 semaines et chaque semaine 1000 florins de plus seront versés. Les Albret, par considération pour la duchesse Isabelle font grâce d'un paiement d'une de ces éventuelles semaines. Les paiements faits, les « Anglais » seront emmenés sous sauf-conduits à Beaumont en Limousin. Les autres accords pour les autres forteresses sont proches dans leur manière.

Les paiements s'étagent au cours du temps, avec parfois quelques coups de canifs, vite rectifiés, au contrat. Les Bourbonnais s'emparent ainsi des chevaux de « Héliot Taillant et ses complices prins à Hériçon ». Ils lui sont rendus avec d'autres paiements aux Albret. Dans certains cas l'engagement des officiers bourbonnais est émouvant. Ainsi, Jean Griveaul, bailli du duché, s'engage en août 1361 à une échéance qui, si elle n'est pas respectée verra l'envoi en otage d'un de ses fils ou de lui-même. En 1366, le numéraire manque à tel point qu'un des derniers paiements est effectué en draps de soie, tasses d'argent, chevaux, sucre, etc. (15).

Les Albret tiendront correctement les trêves sur l'ouest du Bourbonnais. Les paiements seront respectés enrichissant les Albret, dont le chef de famille finira par rentrer dans la famille royale en épousant en 1368 Marguerite, une des sœurs du duc de Bourbon.

D'autres traités de vide de groupes de places se font avec Seguin de Badefol pour Brioude en 1364. Mais les trêves ne sont pas bien respectées par les routiers qui s'emparent d'autres places au même moment (16).

D'autres grands traités de vide générale auront lieu. Le traité de Brétigny de 1360 prévoit la vide des places prises en France. Hélas, les routiers vendent les places au lieu de les céder selon les termes du traité (17). On tente alors de faire rêver aux routiers, à d'autres lieux que ceux de la France. Henri de Transtamare, futur roi de Castille convient d'emmener en Espagne tous les routiers de l'Île-de-France au Languedoc. Le traité est signé à Clermont le 23 juillet 1362. Des paiements sont prévus à la frontière. Mais les sommes ne sont payées qu'en partie et les routiers reviendront (18). Fin 1365, Bertrand du Guesclin emmène derechef une grande partie d'entre eux en Castille et Arnaud de Cervole en emmène d'autres dans l'Empire. Mais ils reviendront l'année suivante (19). Un autre départ dans l'Empire fut mené par le sire de Coucy en 1375 (20). Un traité efficace sera finalement convenu à Clermont en

1387 à l'initiative du comte d'Armagnac, Les derniers routiers seront éradiqués par force les années suivantes (21).

Le siège

Si les accords de vide n'ont pas abouti et si les finances le permettent, on décide alors le siège.

Les camps retranchés

Si celui-ci est long, on peut construire devant la place un véritable camp retranché. C'est le cas de celui du duc de Bourbon devant la forteresse de Belleperche où les routiers ont pris sa mère et où il annonce qu'il ne s'en ira jamais de là. Le siège dura quatre mois d'octobre 1369 à février 1370. Cette année là, l'hiver fut particulièrement froid et humide. On construisit donc un camp à proximité de la place et à distance suffisante des projectiles. C'est un bâti modeste, clos de troncs de bois épais d'un bras et haut d'un homme debout. Un fossé est ménagé devant la palissade de moins de deux mètres. Le camp a une circonférence de 1300m, ce qui correspond à un diamètre de 400m et de 10 hectares environ. Le camp est défendu par 800 hommes d'armes et 200 arbalétriers génois. Il résista à un contre-siège d'une armée anglaise de 4000 à 4500 hommes (22).

De même à Ventadour, dont le siège semble avoir duré deux ans de 1388 à 1390, plusieurs documents parlent d'une bastide devant la place. D'autres comptes parlent de plusieurs bastides devant la forteresse. Dans un même compte de 1389, on parle des bastides devant le château et d'une bastille du Moustier devant le château, où sont logées 200 lances. Le 13 juin 1389, des subsides sont votés pour construire une nouvelle bastide devant Ventadour. La même année, la bastide de « Bouchada » fait l'objet d'un impôt et il s'agit peut-être de la nouvelle (23).

En Afrique du nord en 1390, pour le siège de Mahdia, qui dura deux mois, le duc de Bourbon fait construire un camp retranché sur l'isthme qui sépare la ville du continent. On barra le passage avec une palissade faite de rames et de cordes entremêlées. Elle permettait aux arbalétriers de se cacher et empêcher les cavaliers sarrasins du continent d'approcher. Une armée de secours fut même contenue derrière ce rempart, pendant que les franco-génois tentaient l'assaut de la ville (25).

Traité de vide intermédiaire

Le cas est aussi courant qu'un siège trop long et trop coûteux se termine par un traité de vide.

Ainsi, on décide le siège de Blot en janvier 1365 et on y envoie 300 lances, en avril on porte le nombre d'assiégeants à 400 hommes d'armes. Mais le routier Seguin de Badefol fait mine de venir à l'aide de son allié Bertucat d'Albret. Lui-même, qui n'est pas dans la forteresse rassemble des troupes en Limousin. En août 1365, après 7 mois de siège, un traité de vide est convenu (26).

A la Roche-Sanadoire, place auvergnate assise sur deux pics rocheux reliés par une palissade, un des routiers tente de négocier son départ, mais le duc de Bourbon qui mène l'attaque s'y refuse (27).

A Ventadour, on décida, après deux ans de siège de faire un traité de vide, pour 10000 francs. Mais les routiers avaient tendu une embuscade à ceux qui devaient prendre possession

de la place. Ceux-ci se méfiaient et déjouèrent le piège. La place fut finalement prise à l'occasion de cet incident (28).

A Sainte-Sévère, après plus d'un an d'établies devant la place, les Berrichons entament un traité de vider et le roi Charles V, fait don par lettres de 6000 francs pour les y aider en décembre 1371. On dut finalement y renoncer, puisque la place fut prise d'assaut sept mois plus tard (29).

Rançon de non attaque ou de départ

A Issoire, en juillet 1359, les Anglais, menés par Hugh Calveley, requièrent à la ville de faire pati. Ils menacent sinon de détruire les faubourgs et de ravager les blés et les vignes alentour. Les habitants d'Issoire leur versent 300 florins-or pour cela et les Anglais promettent une trêve d'un an à la ville. Malgré tout, quelques jours plus tard, une autre troupe d'Anglais se présente devant la ville, campent dans les blés qu'ils écrasent et tentent l'assaut de la ville qui résiste (30).

A Bruges en novembre 1382, pour ne pas être attaquée par l'armée de Charles VI, la ville paya 120000 francs et fournirent 100 chars de pains et 100 tonneaux de vin (31).

A Mahdia en Tunisie en septembre 1390, les habitants négocient le départ des franco-génois au profit des Génois qui avaient financé l'expédition, pour 25000 ducats et 15 ans du tribut dû normalement au sultan de Tunis (32).

Convenance préalable de reddition

En 1372, les barons poitevins se réunissent au château de Thouars. Le Poitou ayant été donné à l'Angleterre par le traité de Brétigny de 1360, ils conviennent de redevenir Français, si au 30 novembre le roi d'Angleterre ne les a pas secourus (33). La place d'Angles en Poitou promet la même année de s'ouvrir, si Poitiers s'ouvre, ce qui se fait quelques jours après (34).

En 1394, les habitants de Saint-Brieuc refusent d'ouvrir leur ville à Olivier de Clisson en guerre contre le duc de Bretagne. La ville convient de se rendre si elle n'est pas secourue par le duc. Les deux armées vont se faire face devant la ville. Le duc ne fera rien. Devant cette non démonstration de force, Saint-Brieuc s'ouvre à l'armée de Clisson (35).

Les étapes de l'assaut

La place forte est faite de plusieurs enceintes, qui vont permettre des prises partielles et d'autres négociations intermédiaires. Dans les armées médiévales, les hommes d'armes sont peu éloignés les uns des autres. On s'injurie, on se menace, on se plaisante, mais on peut aussi se lier, d'autant que des parents peuvent se trouver dans des camps différents.

Menaces et ruses au cours du siège

L'assaut de Sainte-Sévère de 1372 commence avec des injures lancées par les hommes d'armes à un assaillant, qui en dormant fait tomber sa hache dans les douves de la place (36). A Ambur, en 1375, on prit 8 Anglais dans une escarmouche qu'on amena ensuite devant la place. On leur promit de leur couper les têtes si la place ne se rendait pas, mais ils « *amèrent plus vivre que mourir* » ironise le chroniqueur (37). A Tracros, juste après, on dit aux défenseurs que, s'ils ne se rendaient pas, que « *quant l'en en prendroit, on les pendroit par les gueules, pour ce qu'ils estoient gens de male renommée* » (38). Champillon en Lorraine fut ouvert en 1384, parce qu'on avait fait prisonnier le capitaine, dont on avait repéré l'habitude

d'aller manger des cerises dans un cerisier en dehors de la place (39). Montlieu en Saintonge en 1385 se rend après que les assiégés se soient vus menacés que « *s'ils estoient prins, que on en feroit telle pugnacion que les autres y prendroient exemple : car le duc de Bourbon les feroit tous pendre par les gorges* » (40). A Courbie en Aquitaine, en 1385, on prit le capitaine et sa femme et la plupart de la garnison, qui allaient à la messe en dehors de la forteresse. Sous la menace de leur couper la tête, les gardes ouvrirent la place (41). A Montvalent, dans la même expédition, les défenseurs voient avec effroi arriver les hommes de Bourbon, car leur capitaine absent avait été à la prise de la mère du duc à Belleperche : « *ils héent nostre capitaine mortellement, pour la prinse de la duchesse sa mère, où il fut* ». Ils se rendent sans condition (42).

La ruse est employée parfois avec subtilité. Nous évoquions déjà la prise d'un capitaine dont les assaillants avaient remarqué les excursions dans un cerisier en dehors de la place, ou la prise d'une autre, car les défenseurs étaient partis à la messe. Des guets ou des embuscades sont parfois mis entre le campement des assiégeants et celui des assiégés. C'est le cas à la Roche-Sanadoire en 1375. Alors qu'on montait les tentes pour le siège, les Anglais voulurent mettre 60 chevaux hors de la forteresse, « *Mais le duc de Bourbon, qui tousjours faisoit ses faiz par belle ordonnance, y avoit ordonné son guect si adroit, que ces soixante chevaux furent gagnés... c'estoit fleur de chevaux* » (43). A Taillebourg en 1385, les défenseurs devaient chercher l'eau dans la Charente. On les laissa s'habituer à des escarmouches à chaque sortie. Une embuscade préparée la nuit permit à l'ouverture des défenseurs de prendre les avant-postes de la place et de priver la place d'eau, qui dut se rendre trois jours plus tard (44).

A Bourg-Charente, en 1385, quatre défenseurs de la place « *venoient aucunes fois en l'ost parler à leurs amis, et tel y estoit qui y avoit son cousin germain* ». On leur promit des lettres de rémissions et 100 francs pour chacun s'ils remplissaient le puits du château de façon à rendre l'eau impropre à la consommation. Le lendemain, les défenseurs, voyant leur puits rempli de charognes, convinrent de leur reddition (45). Dans la même expédition, c'est un chevalier bourbonnais, le Borgne de Veauce, qui parle l'occitan, puisqu'il vient de la zone occitane du Bourbonnais, mais aussi grand capitaine en guerre depuis vingt ans, qui est envoyé en ambassade : *Borgne, vous qui connaissez ceux de dedans* », lui dit le duc de Bourbon qui souhaite combattre (46). Le siège durait depuis six semaines et à portée de voix des sympathies s'étaient peut-être développées, mais aussi ces guerres de mercenaires sont l'occasion pour des compagnons de combat d'autrefois de se retrouver parfois dans des camps opposés.

Les enceintes intermédiaires

La place est munie de plusieurs enceintes : fausses brayes (enceinte extérieure du château), chicanes d'entrée, mur d'enceinte de la ville, mur d'enceinte du château, donjon. Chacune de ces étapes va donner l'occasion de négocier la reddition de la forteresse.

A Gavray, en Normandie en 1378, l'explosion de la poudrerie du château permet aux assaillants de prendre une fausse braye. Pendant plusieurs jours, les hommes d'armes des deux partis pouvaient se parler et la convenance de reddition se fit par ce moyen (47). A Bourg-Charente en 1385, l'embuscade permit de prendre la tour du pont et la basse-cour du château. De là, on négocia le départ (48). A Vertueil, la même année, la place se rendit alors qu'une mine était creusée dans la muraille et avant même qu'elle fut incendiée (49). A Montlieu, la ville est d'abord prise et les défenseurs, réfugiés dans le château se rendent ensuite (50).

La reddition

La reddition de la place va encore donner l'occasion d'autres négociations. Plusieurs types de redditions sont possibles : celle dite à « vie et bague sauve », celle à « vie chevaux et armes », celle à « vie sauve et libre », celle à « vie sauve », et enfin celle sans conditions. Des places libérées selon conditions, les assiégés sont généralement conduits en lieu sûr « sous bon sauf-conduit ».

Vie et bague sauve : C'est la reddition la plus avantageuse. Les occupants de la forteresse peuvent quitter la place avec le butin qu'ils y ont accumulé. C'est le cas par exemple de la place de Montlieu en Angoumois en 1385. Les défenseurs proposent de rendre la forteresse, à condition d'avoir deux jours devant eux pour la vider de ses biens. Bien que la place eut subi alors une tempête catastrophique qui emporta en une nuit tous les flanquements de bois du château, un pan de muraille et une partie des toitures, les assaillants jugèrent avoir meilleur compte à ce traité. Ils l'acceptèrent, en refusant toutefois que les vivres de la place soient emportés. La proximité du Bordeaux anglais pouvait faire craindre qu'une armée vienne de cette ville pour ré-assaillir une place qui se serait trouvée sans approvisionnements. Finalement, le traité discuté longuement pour cette place finit par être du type suivant (51). On est là très loin de l'exemple excessif que nous citons plus haut où, en 1359, dans une période de délitement du pouvoir, les autorités avaient du accorder en Bourgogne, que la vide des forteresses de Regennes et la Mote-Chanlay, sur la rivière d'Yonne se ferait après dix jours accordés aux Anglais pour les piller, les gêter et les brûler ! (52).

Vie, chevaux et armes : C'est à peu de chose près ce qu'obtiennent les défenseurs de Montlieu, dont nous venons de parler. On est aussi à mi-chemin de ce traité et du précédent, la même année à Verteuil. Dans une mine creusée par les assaillants, le duc de Bourbon et le chef de la place combattent main à main pour l'honneur. Dans la mine le défenseur sera fait chevalier par Louis II de Bourbon. La courtoisie des deux hommes et leur intelligence fera que la place sera rendue – en quelque sorte une reddition d'honneur -. Les Anglais s'en partiront avec leurs armes et chevaux et le duc de Bourbon fera quelques cadeaux pour enrober une pure reddition à vie, chevaux et armes (53). Taillebourg, toujours en 1385, négocia sa reddition selon ce système (54). Par contre, en 1375 à la Roche-Sanadoire, le duc refuse ce type de reddition et prend la place d'assaut (55).

Vie sauve et libre : C'est un avatar du précédent type de reddition. Il en est ainsi en 1385 de Bourg-Charente, acculé au manque d'eau ; des complices ayant rendus les puits impropres à la consommation (56). Les quelques jours de siège gagnés se négociaient ainsi à moindre valeur que plusieurs semaines.

Vie sauve : Ce cas est négocié quand la place est quasiment prise. Les assiégés se voient en infériorité flagrante. Des enceintes ont déjà été prises. Parfois, le dernier carré est réuni dans le donjon de la place. Il n'y a plus grand chose à négocier, sinon la vie. L'inégalité est alors de mise. De bons prisonniers seront épargnés, car ils sont monnayables, même s'ils sont peu recommandables. Le routier Jean Aymeri est rançonné en 1364 à 30 000 francs-or, qu'il paie rubis sur l'ongle (57). Des prisonniers sont accordés personnellement à certains assaillants : ainsi Jean de Châteaumorand se voit attribuer le capitaine de Tracros en Auvergne en 1375, dont il tirera rançon (58). On rançonne les hommes d'armes de Courbie en 1385. Au même moment, on revend les prisonniers des Granges, aux barons poitevins pour 3000 francs (59). Quant aux hommes d'armes non monnayables, il est fort à penser qu'ils passent au fil de l'épée. En tout cas, les traîtres, gens du pays fourvoyés avec les ennemis sont

impitoyablement exécutés, généralement par pendaison, comme c'est le cas à Sainte-Sévère en 1372 (60), ou la Roche près d'Aigueperse en 1375 (61)

Les dépouilles : Le butin des brigands est généralement attribué aux assaillants. C'est le cas de Tracros, sauf les calices d'église, que le duc de Bourbon fait porter à Clermont, où il fait crier que chaque église vienne récupérer le sien (62). Le butin trouvé à Courbie en 1385, enrichit tous les compagnons, comme le dit Châteaumorand, qui participa à la prise et raconta l'histoire au chroniqueur du duc de Bourbon (63). Les impositions en cours pour la libération des places ne sont d'ailleurs pas non plus perdues pour les assaillants. Ainsi, en 1385, sont attribués au vicomte d'Aunay, les patis dus aux ennemis, pour la forteresse du Fan, qui vient d'être reprise par force (64).

Conclusion

Suite à la prise d'une place par des ennemis, la première réaction des autorités et la mise en place d'établies, des postes avancés pour contenir leurs courses. La décision est alors prise de mettre le siège ou de négocier la vide de la forteresse, contre rançon, qu'on va appeler un pati de vide.

Si le siège est décidé, à n'importe quel moment, les négociations peuvent reprendre, le siège pouvant s'avérer très coûteux. Un pati de vide peut être de nouveau négocié mais, également au cours du siège, différentes formes de reddition, pouvant aller du déménagement complet de la place et de son butin, jusqu'à la reddition à simple vie sauve.